

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 6 avril 2021

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire de Westhoffen, le conseil municipal valide la création du budget annexe production d'énergie photovoltaïque à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il décide d'assujettir le budget à la TVA et approuve une durée d'amortissement de 20 ans pour les panneaux photovoltaïques et les subventions.

Le conseil décide de nommer le conseil d'exploitation du service de production d'énergie pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques comme suit :

Président : Pierre GEIST

Membres : Charles QUIRIN, Sylvia MARTIN, Jean-Luc FISCHER, Bernard SCHMITT et Christophe LENTZ.

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du samedi 10 avril 2021

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances du 15 février et du 6 avril 2021.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil approuve le compte de gestion 2020 concordant avec le compte administratif 2020.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1.294.039,19 €
Recettes : 1.734.622,73 €
Excédent N : 440.583,54 €
Excédent reporté N-1 : 229.257,30 €
Excédent cumulé : 669.840,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 1.427.675,06 €
Recettes : 1.694.761,41 €
Excédent N : 267.086,35 €
Déficit reporté N-1 : - 501.760,69 €
Déficit cumulé : - 234.674,34 €

Après avoir entendu le compte administratif 2020 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif 2020 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 669.840,84 €, Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2020 : 669.840,84 €, reporté sur le budget général 2021.

Affectation au compte 1068 du budget général 2021, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2020 : 267.259,52 €

Affectation au compte 002 du budget général 2021 : 402.581,32 €.

A compter de l'année 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de

taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du Département (19,17 %) est transféré aux communes. Par conséquent le taux de référence 2021 de TFPB de la commune est 24,17 % (taux communal 2020 de 11 % + taux départemental 2020 de 13,17 %).

En conséquence le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti : 25,38 % (soit une variation de + 5 %)

Taxe foncière non bâti : 35,58 % (sans variation)

Le conseil municipal décide que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal décide d'amortir la subvention d'équipement versée au Foyer Nessmann sur 1 an à compter de 2021.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Recettes : 1.676.341,32 €
Dépenses : 1.676.341,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes : 1.096.699,14 €
Dépenses : 1.096.699,14 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2021 d'un montant de 24.260 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Le conseil approuve l'octroi des subventions suivantes :

Musique Harmonie : 2 500 € pour le fonctionnement de l'école / Coopérative scolaire : 250 € / Croix Rouge : 300 € / Amicale des Donneurs de Sang : 500 € / Fondation du Patrimoine : 120 € / Comité Départemental du Bas-Rhin de la prévention routière : 200 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe photovoltaïque se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Recettes : 11.000,00 €
Dépenses : 10.401,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes : 95.557,00 €
Dépenses : 95.557,00 €

Le conseil approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 61.411,35 € à la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble au titre des travaux de voirie rue de l'Eau.

Le conseil municipal approuve les statuts modifiés de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour visualiser les abords des bâtiments suivants :

- école primaire (2 caméras)
- salle les Cerisiers (2 caméras)

- salle Le Tramway (4 caméras)
- atelier municipal (3 caméras)
- chaufferie (1 caméra pour visualiser les panneaux photovoltaïques de l'atelier)
- cour de la mairie pour l'accès aux remparts (2 caméras)
- synagogue (1 caméra)
- parking de la salle pour les containers (1 caméra)

Caroline LOEW ayant demandé à être remplacée de sa fonction de déléguée au SELECTOM, le conseil municipal désigne Philippe ZOLLER comme nouveau délégué de la commune de WESTHOFFEN au SELECTOM (Pascal OHNIMUS reste délégué).

Le maire informe les conseillers que la vente de bois prévue en avril est reportée au 7 mai en raison des mesures de confinement.

Le maire informe les conseillers au sujet des travaux de voirie de la rue de l'Eau qui devraient démarrer le 21 avril.

Le maire informe les conseillers municipaux au sujet des élections départementales et régionales du mois de juin prochain.

Sandrine BRIMBOEUF, conseillère municipale, donne rapport de la commission enfance et jeunesse de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Christophe LENTZ, conseiller municipal, donne rapport de la commission communication de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Pascal OHNIMUS, conseiller municipal, donne rapport de la dernière séance du comité du SELECTOM.